

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 16 août au 6 septembre 2022**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Bocage à *Osmoderma eremita* au nord de la forêt de Perseigne »**

Aucune observation n'ayant été émise lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.